

## Agrément Technique ATG avec Certification



Support d'enduit

Stucanet®

Valable du 21/09/2015  
au 20/09/2020

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association  
Rue d'Arlon, 53 B-1040 Bruxelles  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be) - [info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

### Titulaire d'agrément :

N.V. BEKAERT S.A.  
Bekaertstraat 2  
B-8550 ZWEVEGEM  
Tél. : +32 56 76 61 10  
Site Internet : <http://stucanet.bekaert.com>  
Courriel : [infobuilding@bekaert.com](mailto:infobuilding@bekaert.com)



## 1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

## 2 Objet

Stucanet® est un support pour enduits à base de plâtre, de chaux-ciment et de ciment. Le panneau est fixé mécaniquement sur du bois, un profilé en C, un profilé IPE, du béton ou une maçonnerie (fig. 1-2). Le produit est sous marquage CE, conformément aux NBN EN 13658-1 et -2.

## 3 Matériaux (fig. 3 et 4)

Stucanet® se compose d'un treillis soudé en fils d'acier galvanisés à faible teneur en carbone ou en fils inoxydables. Un carton perforé absorbant l'humidité est placé entre les fils longitudinaux et transversaux (fig. 1 - 2). Ces perforations permettent à l'enduit de se fixer autour des fils d'acier.

Selon le type, le système comporte deux fils parallèles tous les 150 mm dans le sens de la largeur (Stucanet® S, S-E et S-H) ou un seul fil plat (Stucanet® 80) pour renforcer et fixer le panneau.

La face à enduire est la face sur laquelle les fils de trame sont visibles sur toute la longueur et où le carton peut comporter la dénomination-type. La face arrière du panneau peut éventuellement être recouverte de papier bitumé.

Stucanet® est disponible dans les exécutions suivantes :

- Exécution normale : Stucanet® S et Stucanet® 80
- Exécution avec papier bitumé : Stucanet® S-H
- Exécution inoxydable : Stucanet® S-E

Lorsque Stucanet® est en contact avec une structure portante pouvant rouiller, il y a lieu d'utiliser Stucanet® S-H.

Dans des conditions humides, si la couche d'enduit offre trop peu de protection contre la corrosion, il convient d'utiliser Stucanet® S-E (par ex. pour des applications extérieures).

### 3.1 Le panneau Stucanet

Tableau 1 – Dimensions et masse

	Stucanet® 80	Stucanet® S et S-E	Stucanet® S-H
Dimensions (mm)			
longueur (± 1 %)	2395	2395	2395 (+121*)
largeur (± 15 mm)	705	705	705 (+81*)
Masse			
Masse du panneau (g)	2480	1860	2170
Masse (g/m²)	1470	1020	1200

\*: S-H =recouvrement de papier bitumé

Le panneau se compose des éléments suivants :

#### 3.1.1 Treillis soudé

Tableau 2 – Caractéristiques du treillis

Caractéristique	Stucanet® 80	Stucanet® S et S-E	Stucanet® S-H
Dimensions des mailles sur les bords longitudinaux du panneau (mm)	38 x 27	38 x 27	38 x 27
Dimensions des mailles (mm)	38 x 50	38 x 50	38 x 50
Diamètre des fils de chaîne et des fils de trame (mm)	1,50	1,50	1,50
Dimensions des fils de fixation (mm)	6,00 x 2,00	1,50	1,50
Dimensions des fils de rigidification (mm)		2,00	2,00

#### 3.1.2 Carton

Tableau 3 – Caractéristiques du carton

Caractéristique	Stucanet® 80	Stucanet® S et S-E	Stucanet® S-H
Dimensions (mm)	2395 x 680		
Épaisseur (mm)	0,40		
Masse (g/m²)	env. 245 (perforé)		
Dimensions des trous (mm)	tous les trous 64 x 12	au droit des fils de fixation : 64 x 17 tous les autres : 64 x 12	

### 3.1.3 Papier hydrofuge (pour Stucanet® S-H) - Papier bitumé

Tableau 4 – Caractéristiques du papier hydrofuge

Caractéristique	Valeur
Composition	Deux feuilles de papier kraft collées avec du bitume
Dimensions (mm)	2470 x 750
Masse (g/m²)	Env. 150 (2 x 45 + 60)

### 3.2 Moyens de fixation (ne tombent pas sous l'ATG)

- **Sur lattage en bois** (épaisseur minimum de 25 mm) : crampons, clous ou agrafes inoxydables ou galvanisés d'un diamètre de 1,50 mm et d'une longueur de fixation de 25 mm. La longueur de fixation des agrafes ne peut pas excéder l'épaisseur du lattage, afin de ne pas endommager les couches sous-jacentes.
- **Sur ossature en fil métallique** : fil de ligature inoxydable ou galvanisé (diamètre 1,2 mm) présentant une résistance à l'ouverture d'environ 400 N. L'utilisation de matériaux différents dans la même construction est à éviter.
- **Sur profilés métalliques** : vis inoxydables ou galvanisées (diamètre 5 mm).
- **Sur béton ou maçonnerie** : vis inoxydables ou galvanisées et chevilles (diamètre 5 mm).

## 4 Production et commercialisation

Stucanet® est fabriqué par Bekaert Hlohovec, a.s., Slovaquie. Le produit est commercialisé par la N.V. Bekaert S.A., B-8850 Zwevegem. Une assistance technique est fournie sur demande par la N.V. BEKAERT S.A.

Les panneaux Stucanet® sont emballés comme suit :

Tableau 5 – Caractéristiques de l'emballage

Conditionnement	Stucanet® 80	Stucanet® S et S-E	Stucanet® S-H
Par paquet	15	15	10
Par palette	120	375	200

Chaque paquet est identifié au moyen d'un numéro de suivi garantissant la traçabilité.

L'emballage comporte une étiquette reprenant les données voulues dans le cadre du marquage CE, la marque et le numéro d'ATG.

## 5 Pose

Stucanet® peut être appliqué sur les systèmes portants suivants :

- un lattage en bois ou en métal, fixé sur une structure portante
- du béton ou une maçonnerie
- un profilé métallique (par ex. C, IPE,...)
- une paroi revêtue d'un enduit

### 5.1 Structure portante

La structure portante présente la rigidité et la stabilité requises.

### 5.2 Lattage

Il convient d'appliquer sur la structure portante un lattage (figures 5a et b, point 1) sur lequel les panneaux Stucanet® seront fixés :

- **Revêtement de mur** : la distance maximum entre deux appuis s'élève à 45 cm pour Stucanet® S, S-E et S-H et à 60 cm pour Stucanet® 80 (voir les figures 5a et 5b).
- **Revêtement de plafond** : la distance maximum entre deux appuis s'élève à 45 cm pour Stucanet® S, S-E et S-H et à 60 cm pour Stucanet® 80 (voir les figures 6a et b). Dans le cas d'une ossature en fers à béton (diamètre min. de 8 mm), cette distance maximum s'établit également à 45 cm (voir la figure 7).

Les éléments de rigidification seront appliqués dans ce lattage pour la fixation d'appareils ou d'objets.

### 5.3 Pose de Stucanet®

Stucanet® peut être appliqué sur surfaces planes ou courbes. Le panneau Stucanet® (figures 5a et b, point 2) est posé avec son côté longitudinal perpendiculairement aux appuis de sorte que les extrémités se situent au droit d'un appui. Le panneau Stucanet® est fixé tous les 15 cm aux fils de fixation ou de rigidification. Les lignes en pointillés sur le carton indiquent la ligne des points de fixation.

Les panneaux Stucanet® doivent se recouvrir dans les deux sens d'une maille complète. Ils sont placés assemblés avec une fixation entre eux tous les 15 cm. Les panneaux sont toujours posés en appareillage d'une demi-brique. En cas de recouvrement, il n'est pas admis que 4 panneaux se recouvrent partiellement.

Dans le cas de recouvrements plus importants, décartonner le panneau supérieur de sorte à permettre une bonne adhérence de l'enduit. Les raccords entre deux panneaux ne peuvent se trouver dans le prolongement des montants d'une porte, des cadres de fenêtres ou dans un angle.

Le raccord d'un panneau Stucanet® avec un mur plein s'établit au moins à trois mailles dont il y a lieu, dans ce cas également, d'ôter le carton. Le recouvrement des joints du papier kraft (Stucanet® S-H) se présente toujours au droit d'un appui.

### 5.4 Application de l'enduit

L'enduit est appliqué en une ou plusieurs couches (figures 5a et 5b, points 3 et 4).

La première couche d'enduit (couche de fond) doit être appliquée sur un Stucanet® sec et le pH de l'enduit ne peut dépasser 12,5 lors de l'application.

Le mortier doit être pressé à travers les perforations dans le carton de sorte à enrober le fil métallique.

Si une couche supplémentaire d'enduit doit être appliquée, il convient de peigner la première dès qu'elle est posée.

L'épaisseur totale, support d'enduit compris, s'élève à 25 mm au moins et à 50 mm au plus. L'épaisseur de la face visible au-dessus du support doit s'élever au moins à 15 mm.

Dans le cas de l'application d'enduit aux murs, il convient de prévoir une rigidification au droit d'un angle sortant (comme par exemple une cornière WIDRA® en toile soudée pour enduit intérieur). Il est recommandé de prévoir à cet endroit un appui pour le panneau Stucanet®.

## 6 Performances

### 6.1 Réaction au feu

Réaction au feu conforme à la NBN EN 13501-1: E.

### 6.2 Propriétés des fils

Tableau 6 – Propriétés des fils

Type Stucanet®	Dimensions nominales et tolérances	Résistance à la traction NBN EN ISO 6892	Teneur en zinc minimum NBN EN ISO 7989	Application
	(mm)	(N/mm <sup>2</sup> )	(g/m <sup>2</sup> )	
S, S-H	1,50 ± 0,045	550	60	Fils longitudinaux et transversaux
S, S-H	1,50 ± 0,045	550	60	Fils de fixation (2x2)
S, S-H	2,00 ± 0,050	550	60	Fils de fixation (3x2)
S – E	1,50 ± 0,020	550	-	Fils longitudinaux et transversaux
S – E	1,50 ± 0,020	550	-	Fils de fixation (2x2)
S – E	2,00 ± 0,025	550	-	Fils de fixation (3x2)
80	1,50 ± 0,045	350	60	Fils longitudinaux et transversaux
80	6,00 ± 0,10 x 2,00 ± 0,05	550	60	Fils de rigidification (2x2)

## 7 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG H769) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 7.

# 8 Figures

Figure 1

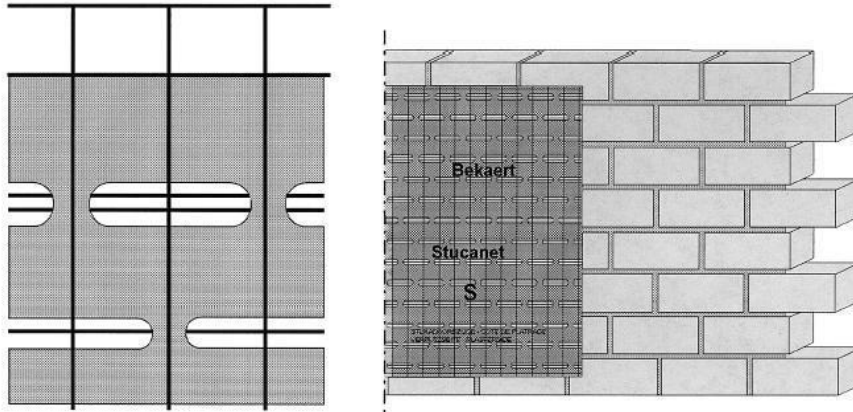


Figure 2

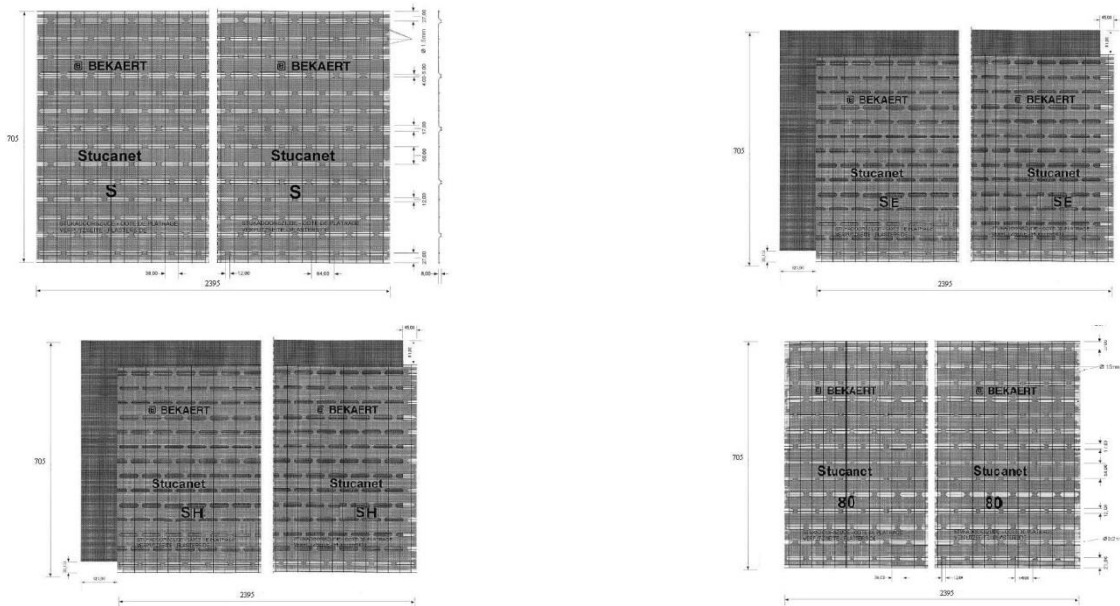


Figure 3

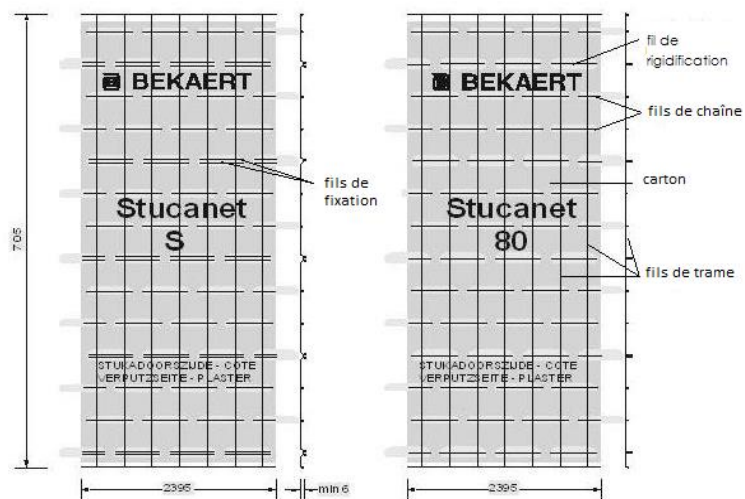




Figure 4

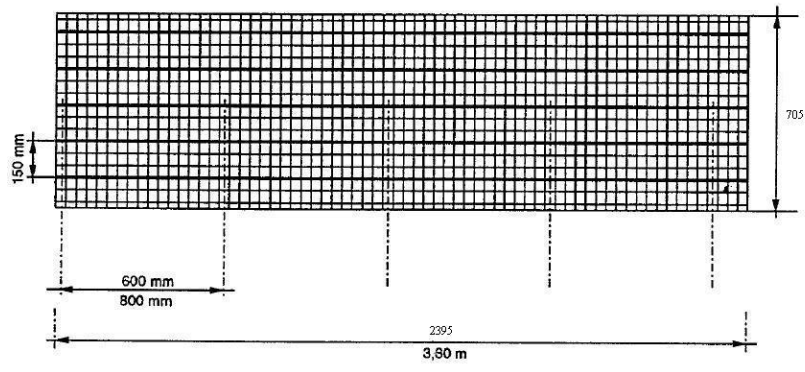


Figure 5a

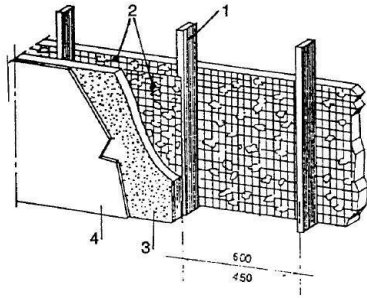


Figure 5b

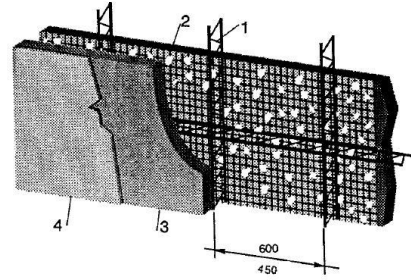


Figure 6a

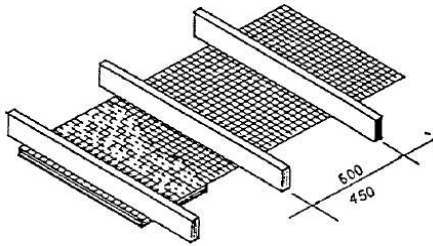


Figure 6b

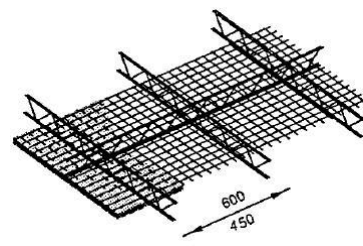
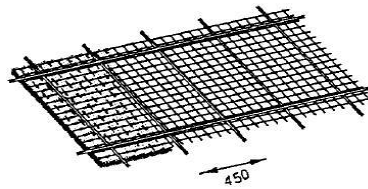


Figure 7





L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir [www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)) notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).



L'Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "AFWERKING", accordé le 20 mars 2012.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 21 septembre 2015.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

